



LA DIRECTION DE LA PROMOTION ET
DE LA COMPETITIVITÉ DES FILIÈRES

N/Réf. : 0024/CHPH/DG/DPCF/naj

COMMUNIQUE

AGREMENT DES ACHETEURS DES REGIMES DE PALME AU TITRE DE L'ANNEE 2026

En application des articles 5 et 6 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les opérations d'achat des produits du palmier à huile sont soumises à la délivrance d'agrément par le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco.

Le Conseil Hévée Palmier à Huile-Coco porte à la connaissance des acheteurs des régimes de palme au titre de l'année 2026, que le **dépôt de dossiers de candidature est ouvert**.

A cet effet, les dossiers de demande d'agrément des requérants sont reçus dans les **six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco** du **03 au 24 novembre 2025**.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est téléchargeable sur le site Web www.conseilheveapalmier.ci.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les numéros suivants

DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83
DR San Pedro	: 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 30 octobre 2025




DJETY ALLICO THOMAS D'ACQUIN
Directeur de la Promotion
et de la Compétitivité
des Filières

